



Urbanisme réglementaire et opérationnel

Mis à jour le 21/11/2023

Formations obligatoires loi HOGUET : Professionnels de l'immobilier

(Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier)

A qui s'adresse la formation ?

- *Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire*
- *Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau*
- *Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.*

Objectifs

- Identifier et comprendre les règles d'urbanisme et les pratiques de l'urbanisme opérationnel
- Savoir reconnaître les procédures d'évolution des documents d'urbanisme afin d'éviter les blocages administratifs
- Connaître les nouvelles orientations légales en matière d'urbanisme et aborder les premiers effets / premières conséquences

Public

Tous les intermédiaires de l'immobilier, les négociateurs salariés ou indépendants.

Programme

Les modifications apportées par la loi A.L.U.R

- La suppression du COS (quel impact pour quels projets, les procédures d'évolution,...).
- Le coefficient de biotope.
- Le PLU Intercommunal.
- La réforme du SCOT.



- L'enquête publique.

Le document informatif

- Le certificat d'urbanisme A et B : procédure, compétence territoriale, portée juridique, instruction, délais, CU tacite, recours, sursis à statuer...

Les autorisations d'urbanisme

- Le certificat d'urbanisme
- Le permis d'aménager, le permis de construire, le permis de démolir
- La déclaration préalable
- Le contentieux des autorisations d'urbanisme
- La fiscalité de l'urbanisme
- Le cas particulier des immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques.

La réforme de 2005 / 2007

- La simplification et l'uniformisation des procédures, le champ d'application des autorisations
- La réforme de la fiscalité de l'urbanisme.
- La réglementation du droit de construire :
- Les servitudes d'urbanisme – règlement national d'urbanisme – plans d'occupation des sols – plans locaux d'urbanisme – zone d'aménagement concerté – règles locales d'urbanisme – cartes communales – servitudes d'utilité publique – servitudes de droit privé.
- Le contentieux du permis de construire et des autres autorisations d'occupation du sol (le contentieux administratif de la légalité, le contentieux judiciaire).
- Le lotisseur (déclaration préalable ou permis d'aménager?).

DURÉE & DATES

2 jours soit **14 heures**

- Formation en INTRA : nous consulter

COÛT

830 € nets de taxes / pers.

EFFECTIFS

Mini. : 4 participants

Max. : 8 participants

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Apports théoriques et échanges, mises en situation, jeux pédagogiques, exercices
- Séances de formation en salle
- Supports de cours fournis aux stagiaires au format papier ou numérique.

SUIVI ET ÉVALUATION

- Signature de feuilles d'émargement.
- Évaluation sous forme de questions orales ou écrites (QCM), mises en situation.
- Questionnaire de satisfaction.
- Attestation de formation.

ENCADREMENT

Consultant Formateur en Immobilier.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pensez à nous prévenir **au moins 2 semaines avant la formation** afin que nous puissions nous adapter, au cas par cas, en collaboration avec notre référent handicap ou tout autre partenaire compétent.

Nos salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et des places leur sont réservées sur notre parking.

Consultez [notre charte d'accueil](#)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Cliquez [ici](#) pour consulter les modalités d'inscription de **CCI Portes de Normandie**

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Cliquez [ici](#) pour découvrir le déroulement des formations de **CCI Portes de Normandie**.

TAUX DE REUSSITE AUX CERTIFICATIONS

Retrouvez nos certifications professionnelles [ici](#) et les taux de réussite [ici](#)

[BESOINS D'INFOS](#)

DANS LE MÊME DOMAINE



[Conseiller et établir un contrat de bail d'habitation](#)

[Conseiller et établir un contrat de vente immobilier](#)

[Gestion et administration de biens](#)

[Mettre son agence immobilière en conformité avec le RGPD](#)

[Intégrer les aspects techniques et juridiques de la transaction](#)

[Rédiger les mandats adaptés au contexte](#)

[Transaction et gestion de fonds de commerce](#)

[Transaction immobilière et négociation](#)

[Urbanisme réglementaire et opérationnel](#)

[ACCUEIL](#)